

VIE ASSOCIATIVE

Affaire n°10

Objet : Règlement d'utilisation des Gymnases Jean-Baptiste Mirallès et La Combe

Rapporteur : Patrick HIVIN

La municipalité souhaite responsabiliser les associations utilisatrices des installations en mettant en place pour chaque site municipaux un règlement d'utilisation.

Le règlement précise les différentes conditions de mise à disposition, depuis l'entrée dans le bâtiment jusqu'à sa fermeture.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif pour les Gymnases Jean-Baptiste Mirallès et La Combe.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'APPROUVER le règlement d'utilisation des Gymnases Jean-Baptiste Mirallès et de La Combe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.